

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 mars 2023

### à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

<b>Date de convocation :</b> 21 mars 2023	<b>Le quorum étant atteint :</b>
<b>Président de séance :</b> M. Eric LE DISSÈS, Maire	Conseillers en exercice : 39
<b>Secrétaire de séance :</b> M. Grégory PANAGOUDIS	Présents : 24 Représentés : 11 Absents : 4
Délibération publiée le :	<b>Résultat du vote, au scrutin ordinaire,</b>
Enregistrée en Sous-Préfecture le :	<b>après débats contradictoires :</b>
Accusé de réception en Sous-Préfecture n°	Suffrages exprimés : 31
	Votes pour : 31 Abstentions : 4
	Votes contre : 0 M. Irlès, M. Aleo, Mme Lovera, M. Martinez
	Non participations : 0

**Présents :** LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BILLEY Claude, TARDY Véronique, VILORIA Patrick, BLOCQUEL Jean-Marc, ABADIE Dominique, ROS Marie-Rose, CANTO Bernard, GRASSINI Joseph, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, IRLÈS André, ALEO Adrien, MARTINEZ Jean

**Pouvoirs :** BRIÈRE Isabelle à TERRIER Gérard, FLORENTINO Manuel à ARGENTI Céline, LO IACONO Michel à CANTO Bernard, AUFFRET Yves à CAMISULI Antoine, POMMIER Jocelyne à MIGLIORE Eric, CATONI Monique à BLOCQUEL Jean-Marc, FODERA Bina à VINCENTELLI Michel, SANCHEZ Anthony à GRASSINI Joseph, PRUVOST Amandine à MICOTTI Sophie, ARAKÉLIAN Rémy à ROS Marie-Rose, LOVERA Magali à ALEO Adrien

**Absents :** GARGANI Marie Claude, PENNICA Christelle, CHARVOT-ISNARD Jeanine, ESCOLLE Laurent

N°23032702

**Logements de fonction - Modification de la liste des emplois y ouvrant droit**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2124-32 ; R.2124-72 et R.4121-3-1 ;  
Vu le code de la fonction publique ;  
Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 21 ;  
Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifiant le Code général de la propriété des personnes publiques (article R.2124-64 et suivants) ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu sa délibération n° 261 du 6 juillet 2015 fixant la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction ;  
Vu ses délibérations n°18110508 du 05 novembre 2018 et n°22070703 du 7 juillet 2022 modifiant cette liste ;  
Vu les avis du comité social territorial, en dates des 7 et 27 février 2023 ;  
Vu la commission « Finances - Administration générale - Personnel », rendu le ;

Par délibération du 6 juillet 2015, le conseil municipal a fixé la liste des emplois municipaux ouvrant droit à un logement de fonction. Cette liste a été modifiée par délibérations des 5 novembre 2018 et 7 juillet 2022. Une nouvelle modification s'avère aujourd'hui nécessaire : le site de stockage de la piscine du Jaï ayant été déménagé, il n'y a plus lieu qu'il soit gardienné.

Ainsi, il convient de modifier la liste des emplois ouvrant droit à une attribution de logement par le biais d'une convention d'occupation précaire avec astreinte, afin de retirer de ladite liste le poste d'adjoint technique pour la sécurité du matériel stocké dans le complexe du Jaï.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'actualiser** la liste des logements de fonction et des emplois y ouvrant droit en la fixant comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 :

Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution de logements pour nécessité absolue de service :

Gardien du complexe du Bolmon	Rue Edmond Rostand	appt type 3	78m <sup>2</sup>
Gardien de la Médiathèque	Rue de Figueras	appt type 3	75m <sup>2</sup>
Gardien du Centre de Vacances de la Fare en Champsaur	Route des Roures – 0500 La Fare en Champsaur	appt type 3	55m <sup>2</sup>
Directeur du Centre de Vacances de la Fare en Champsaur	Route des Roures – 0500 La Fare en Champsaur	appt type 4	77m <sup>2</sup>
Gardien de l'Espace saint Exupéry	47 bd Jean Mermoz	appt type 1	36 m <sup>2</sup>
Gardien du Groupe Scolaire Marie Curie	Rue Didier Daurat	appt type 3	62 m <sup>2</sup>

Liste des emplois ouvrant droit à une attribution de logement par le biais d'une convention d'occupation précaire avec astreinte :

Agent de surveillance du complexe du Bolmon	Rue Edmond Rostand	appt type 4	106 m <sup>2</sup>
Responsable Evènementiel	47 bd Jean Mermoz	appt type 3	63 m <sup>2</sup>

- **de rappeler** que le montant de la caution à verser par les occupants des logements de fonction est fixé à la somme de 305 €,
- **de rappeler** que Monsieur le Maire signera les arrêtés de concession pour nécessité absolue de service et les conventions d'occupation précaire avec astreinte, spécifiant toutes les modalités de mise à disposition,
- **de dire** que les recettes résultant de ces dispositions seront inscrites au budget de des exercices concernés.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
Grégory PANAGOUDIS**



**Le Maire,  
Eric LE DISSÈS**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*